



Les fondamentaux des directeurs et cadres d'ESAT

Réglementation - Responsabilité - Ethique et déontologie - Cadre budgétaire

OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances dans les domaines suivants : législatifs et réglementaires, éthiques et déontologiques, budgétaires et comptables ;
- Appréhender les évolutions en cours.

POUR QUI ?

Directeurs, cadres techniques, cadres administratifs, adjoints techniques, chefs de service d'ESAT.

PRÉ REQUIS

Exercice d'une fonction de cadre et de directeur ou candidat à ce type de fonction.

NOMBRE DE STAGIAIRES

16 maximum.

DURÉE

4,5 jours / 30 heures.

COÛT

1 200 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Evaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens pédagogiques utilisés lors de la formation
- Evaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANTS

Franck NACCACHE, Maître Philippe PATAUX, Didier RAMBEAUX



Inter

09 au 13 mars 2026
29 juin au 03 juillet 2026
02 au 06 novembre 2026
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 10h00 à 13h00 :

- Les grandes dates de la politique du handicap ;
- Historique et rappel du contexte réglementaire, législatif des ESSMS.

de 14h00 à 17h00 :

- La réglementation propre aux ESAT : contexte et évolution réglementaire.

JOUR 2

de 9h00 à 13h00 :

- La politique inclusive en France : impacts sur le secteur protégé et perspectives (rapport IGAS/IGF, la réforme de la tarification, l'OETH, la transformation de l'offre, ...).

de 14h00 à 17h00 :

- Politique économique et politique d'accompagnement : antinomie ?
- Le management des RH, la rémunération des travailleurs d'ESAT : réglementation et impacts.

JOUR 3

de 9h00 à 13h00 :

- La réglementation propre aux ESAT : responsabilités et délégations.

de 14h00 à 17h00 :

- Rôle de la direction et outils à disposition : les moyens à mettre en place (fiches de poste, délégations, ...);
- Pratiques et conséquences.

JOUR 4

de 9h00 à 13h00 :

- Cadre budgétaire des ESAT : BPAS, BAPC, CPOM,

de 14h00 à 17h00 :

- Cadre budgétaire des ESAT (suite) : PRIAC, PPI, EPRD.

JOUR 5

de 9h00 à 12h00 :

- Les budgets des ESAT : pratiques et obligations - moyens de contrôle ;
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion.